



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

MANDAT

Je soussigné(e).....,

Président(e) du Club.....

Mandate M.....

Licencié (e) du Club, licence n°

Pour représenter le club à l'Assemblée Générale annuelle du Comité du Calvados de Basketball du **vendredi 10 juin 2022**, à Hérouville-Saint-Clair, 10 rue Alexander Fleming

A....., le.....

Signature du Président du club:

* Art. 6.2 des statuts du Comité du Calvados de Basketball

Chaque association, et le cas échéant établissement, membre est de plein droit représentée respectivement par son Président ou son représentant légal en exercice. Toutefois, le Président d'une association peut donner mandat exprès, à une personne de son club licenciée à la FFBB, afin de représenter celui-ci. Le représentant légal d'un établissement peut donner mandat exprès, à une personne de sa structure qui devra justifier cette appartenance, afin de représenter celui-ci.